

**COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2017**

Le 24 AVRIL 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 14/04/2017. **Date d'affichage** : 14/04/2017

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, MM Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Laëtizia LAURENT, Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Maurice PELLAN, Jean PETITBON, Antoine REILLE, Mme Annick REITER

en exercice : 15 présents : 15 Votants : 15

Secrétaire de séance : Jean PETITBON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017
 - Cavités 37 : adhésion de Ports sur Vienne et retrait de Sazilly
 - Demande de subvention au Pays Loire Touraine pour le gymnase
 - Demande de subvention pour le « City stade »
 - Désignation d'un nouveau délégué titulaire représentant la CCCR pour siéger au comité syndical du SCOT ABC, suite à démission du titulaire
 - Prolongation d'un CDD (poste de surveillante)
 - Subvention pour la classe découverte de l'école
 - Antenne FREE
 - Cimetière : Columbarium et tarifs
 - Gymnase : délégation du conseil pour signature marché
- Questions diverses et informations

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Signature en mars 2017 du marché de travaux « aménagement d'une aire de stationnement » avenue de la Panouse avec l'entreprise ID VERDE de Chambray les Tours pour 73 100.00 € H.T (87 720.00 € T.T.C).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2017 tel qu'il est transcrit.

2017/027 : CAVITES 37 : ADHESION DE PORTS SUR VIENNE ET RETRAIT DE SAZILLY

Jean-Louis BOUJU informe le conseil municipal de l'adhésion au Syndicat intercommunal Cavités 37 de la commune de PORTS SUR VIENNE et du retrait de la commune de SAZILLY.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat doit se prononcer à son tour sur cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE par 15 voix pour :

- l'adhésion de la commune de PORTS SUR VIENNE ainsi que le retrait de la commune de SAZILLY au syndicat intercommunal CAVITES 37, et donc la modification des statuts du syndicat en ce sens.

2017/028 : DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS LOIRE TOURAINNE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASSE

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une aide financière pour les travaux de réhabilitation du gymnase, dans le cadre du contrat régional de Pays.

Le diagnostic thermique a permis de préconiser des travaux afin d'atteindre les modalités énergétiques régionales.

Le coût total des travaux du gymnase est estimé à : 432 607.10 € H.T.

Le Maire propose donc de demander une subvention au Pays Loirs Touraine pour les travaux de réhabilitation du gymnase, dans le cadre du contrat régional de Pays.

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 15 voix pour :

- de **valider** le projet
- d'**autoriser** le Maire à **solliciter** le concours de la Région par le biais du Pays Loire Touraine pour une subvention de 147 300 € soit 50 % des montants éligibles estimés à 294 600 € H.T
- d'**autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

2017/029 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN « CITY STADE » AUPRES DU CNDS (CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT)

Annick REITER rend compte aux conseillers des deux réunions organisées pour les jeunes et certains représentants des associations sportives de la commune. Ceux-ci ont exprimé leur désir de pouvoir bénéficier d'un équipement appelé « City stade » dans le centre bourg. Annick REITER présente un modèle de city stade pouvant être installé près du gymnase, lui-même positionné en centre bourg et fréquenté par les associations sportives de la commune.

Entendu le rapport d'Annick REITER, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 15 voix pour :

- d'**accepter** le projet d'installation d'un city stade

- **de solliciter** le concours du CNDS (centre national pour le développement du sport) pour une subvention de 50%
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

ANNEXE 2017/029 : PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS (CITY STADE)

COÛT TOTAL DE L'OPERATION

43 883.00 € HT – 52 659.96 € TTC

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée
CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT	HORS TAXE	50%	21 941,50
FONDS PROPRES	HORS TAXE		21 941,50
TOTAL H.T			43 883,00

2017/030 : PROPOSITION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS AU COMITE SYNDICAL DU SCOT ABC, SUITE A DEMISSION DU TITULAIRE

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Antoine REILLE du SOT ABC en tant que délégué titulaire. (Délégué suppléant : Joël BESNARD)

Il convient de proposer un nouveau délégué titulaire et d'en informer la CCCR.

Se présente : Pierre GERMON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- propose par 15 voix pour : Monsieur Pierre GERMON comme délégué titulaire pour la commune de Nouzilly, chargé de représenter la communauté de communes du Castelrenaudais au comité syndical du SCOT ABC et d'y siéger, en remplacement de Monsieur Antoine REILLE

- dit que cette délibération sera envoyée à la Communauté de communes du Castelrenaudais.

2017/031 : PROLONGATION D'UN CDD (POSTE DE SURVEILLANTE) :

Le Maire rappelle la délibération n° 2016/056 du 29 août 2016 relative aux modifications du temps de travail pour les postes de surveillantes à compter de septembre 2016

Le premier poste à 6.24/35^{ème} vient de se terminer. Il convient d'en prolonger la durée jusqu' au 7 juillet 2017 inclus avec un temps de travail (recalculé) à 6.90/35^{ème} (11 semaines à partir du 24/04/2017).

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **de fixer** le poste de surveillante pour la période du 24 avril 2017 au 7 juillet 2017 inclus à 6.90/35^{ème}

- **de charger** le Maire de rédiger et signer le contrat 3-3-1° afférent.

2017/032 : SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE

Sophie LECAILLE informe le conseil de la demande de subvention présentée par les élèves des classes primaires de CE2-CM1 et CM2 (48 enfants) pour partir en classe découverte à LATHUS-SAINT REMY (86). Le coût total du transport et séjour s'élève à 7 738.40 €.

Il est demandé une participation de 500 €.

Entendu le rapport de Sophie LECAILLE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école Jeanne SALMON pour la classe découverte à LATHUS SAINT REMY (86).

ANTENNE FREE :

Le maire indique qu'il a pris contact tardivement avec Free et de ce fait la proposition de déplacement de l'antenne dans le bois n'a pas pu être étudiée par ceux-ci. Il indique que le problème rencontré est la présence de la ligne téléphonique aérienne qui alimente le château d'eau, elle gênera la levée par une grue de l'antenne qui est montée à plat sur le sol avant son installation. Ils doivent revenir faire une étude sur le terrain pour revoir l'implantation.

Dans l'attente d'un projet définitif la délibération est remise à un conseil ultérieur.

2017/033 : CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR. TARIFS

Le Maire rappelle l'article L.2223-2 du Code général des collectivités territoriales qui précise :

« Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes ».

En application de cet article un jardin du souvenir avec puits de dispersion des cendres sera implanté au sein du cimetière communal.

Entendu le rapport de Sophie LECAILLE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 14 voix pour et une abstention :

- de **créer** dans l'enceinte du cimetière un jardin du souvenir avec puits de dispersion des cendres

- de **fixer** les tarifs suivants pour le jardin du souvenir :

- frais de dispersion des cendres : **40 €**

- frais de dispersion des cendres et plaque gravée pour une durée de 30 ans: 40 € + 90 € soit **130 €**.

2017/034 : CIMETIERE : COLUMBARIUM ET TARIFS

Madame Sophie LECAILLE présente à l'assemblée différents modèles de columbarium pouvant s'intégrer au cimetière près de jardin du souvenir. Elle précise qu'il faut compter environ 5 000 € T.T.C pour deux modules de trois cases. Chaque case peut contenir 2 ou 3 urnes selon les dimensions des urnes.

Entendu le rapport de Sophie LECAILLE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 15 voix pour :

- de **réaliser** l'implantation d'un columbarium au cimetière
 - de **fixer** les tarifs suivants :
- Dépôt d'une urne pour 15 ans : **400 € (+ 90 €** pour mettre une urne supplémentaire dans la limite de la durée de la concession initiale de la case)
 - Dépôt d'une urne pour 30 ans : **700 € (+120 €** pour mettre une urne supplémentaire dans la limite de la durée de la concession initiale de la case)

2017/035 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DU GYMNASE

Le Maire rappelle la délibération 2014/38 du 2 juin 2014 complétant la délibération 2014/013 du 7 avril 2014 : « le conseil municipal décide de confier au Maire la délégation suivante :

- 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € H.T ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres, quel que soit le montant de ces derniers. »

Le maire indique que le montant HT des travaux de rénovation et mise aux normes du gymnase s'élève à : 432 607.10 €.

Il est demandé au conseil de donner délégation au Maire pour signer ce marché de 13 lots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- **donne délégation** au Maire pour signer le marché de travaux de rénovation et mise aux normes du gymnase s'élevant à : 432 607.10 € HT (519 128.52 € TTC) et dont les lots suivants ont été retenus :

	HT
Lot 1 Désamiantage : France confinement	36 000.00 €
Lot 2 Gros œuvre démolition : BSTR	29 400.00 €
Lot 3 Couverture bac acier : Metal 37	83 534.42 €
Lot 4 Isolation par l'extérieur et ravalement : Isolba	56 507.99 €
Lot 5 Menuiseries extérieures : SN Mounier	16 325.00 €
Lot 6 Menuiseries intérieures : Concept menuiserie	22 500.00 €
Lot 7 Cloisons sèches-Isolation :Ent Reveau Patrick	17 000.00 €
Lot 8 Plafond suspendu MVAaménagement	41 990.00 €
Lot 9 Carrelage Malgalhaes	10 955.00 €
Lot 10 Peinture Charron peintures	7 074.69 €

Lot 11 Electricité	Remy et Lebert	36 000.00 €
Lot 12 Plomberie- Sanitaire	Guillot	28 420.00 €
Lot 13 Chauffage-VMC	Guillot	46 900.00 €

Aux questions posées par les conseillers le maire répond que les travaux débuteront le 24 mai et que les associations utilisant la salle sont prévenues qu'elles doivent retirer du gymnase leur matériel avant cette date.

Questions diverses et informations

- Tableau des élections (permanences du 2^{ème} tour des présidentielles et élections législatives)
- Le SIEIL signale que le marché d'achat groupé d'électricité s'achève le 31/12/2017. Il va donc procéder à de nouvelles consultations.
- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h 30 au monument aux morts (organisation Sophie Lecaille et Jean Petitbon), penser à commander la gerbe et annoncer dans la NR (secrétariat)
- Noisette info : prévision de distribution le 22 mai, fournir rapidement les articles à Elisabeth Marchand, prévenir les associations.

Prochain conseil prévu le 29 mai 2017 à 20h30

Séance levée à 23h00